

Baromètre mensuel de juillet 2025

Ces données, qui proviennent des constatations des forces de l'ordre, sont provisoires pour 2025 et définitives pour les années antérieures.

31 Accidents

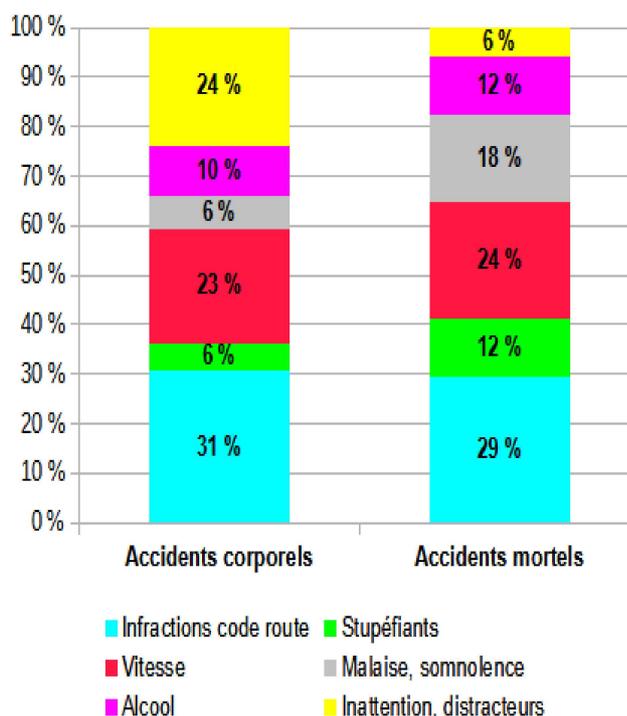
3 tués

39 Blessés

Juillet								Cumul depuis le 1er janvier							
	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)		2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)		
				écart	%	écart	%				écart	%			
Accidents	31	29	30	+ 2	+ 7%	+ 1	+ 4%	234	186	206	+ 48	+ 26%	+ 28	+ 14%	
Tués	3	6	4	- 3	- 50%	- 1	- 25%	18	18	21	0	0	- 3	- 14%	
Blessés	39	36	37	+3	+8%	+ 2	+ 6%	305	263	283	+ 42	+ 16%	+ 22	+ 8%	

Victimes	JUILLET		Cumul 2025
(=personnes tuées ou blessées)	2025	2024	
Piétons	6	2	45
Trottinettes électriques	0	1	9
Cyclistes	1	4	15
2 roues motorisés	15	14	76
Automobilistes	17	21	155
Usagers de VU	2	0	15
Usagers de PL	0	0	3
Autres	1	0	5
0-17 ans			
	4	7	52
18-24 ans			
	12	11	54
25-64 ans			
	24	22	173
65 ans et plus			
	2	2	44
Ensemble	50	53	275

Causes connues des accidents corporels et mortels (cumuls 2025)



Personnes tuées en juillet 2025				
Dates	Voie	Commune	Véhicule	Cause
3	RD	Haselbourg	VT	Dépassement dangereux
18	A31	Thionville	Moto lourde	Excès de vitesse
23	RD	Bionville/Nied	VT	Indéterminée

Légende :

RD	Route départementale
A31	Autoroute A31
VT	Véhicule de tourisme

La sécurité routière à la une

Madame Mercury-Giorgetti, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, a ouvert le séminaire annuel des IDSR, qui s'est tenu le 2 juillet à la préfecture.

Les IDSR, intervenants départementaux de sécurité routière, sont des bénévoles de tous âges et de tous horizons, qui offrent leur temps et leur énergie pour sensibiliser toutes sortes de publics sur les bonnes pratiques de sécurité routière, afin de faire reculer le nombre d'accidents et de victimes. En Moselle, on compte actuellement 38 IDSR dont 9 nouveaux en 2025. 302 actions ont été menées grâce à eux en 2024 dans tout le département et quelque 150 actions ont déjà été réalisées en 2025.



Le 4 juillet, l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la gendarmerie a mené une action de sensibilisation, au péage de St-Avold.

Celle-ci avait pour but de lutter contre l'insécurité routière générée par les départs en vacances. Il s'agissait d'une opération d'alternative à la sanction pénale, menée en liaison avec le parquet. Elle concernait les petits excès de vitesse, la surcharge des véhicules ou encore le défaut de contrôle technique : pas de verbalisation si le véhicule était mis en conformité dans le délai de 7 jours ou, pour les petits excès de vitesse, si les contrevenants acceptaient une sensibilisation aux dangers de la vitesse.

Cette sensibilisation était menée sur place avec l'appui du pôle sécurité routière de la préfecture et des IDSR. Elle permettait ainsi d'allier les deux axes de la politique de sécurité routière : la prévention et la sanction.

